

Comment les langues africaines des anciennes colonies françaises pourront-elles être réhabilitées? : Le cas du Sénégal¹

SUNANO Yukitoshi

Introduction: « langues régionales » et « langues minoritaires » au Sénégal

Si le titre de cet article est un peu long et sous forme de question, c'est parce qu'il traduit le malaise de l'auteur face au titre général de la session dans laquelle il s'inscrit: les «mouvements de réhabilitation des langues régionales et minoritaires».

Ce malaise a deux raisons, et tout d'abord que signifient les termes de «langues régionales» et de « langues minoritaires» dans le cas du Sénégal dont je vais tenter de présenter la situation?

Certes, la position dominante de la langue française dans les anciennes colonies françaises de l'Afrique peut être considérée comme une des formes les plus simples d'impérialisme linguistique et si l'on considère que le Sénégal n'est qu'une région de l'Empire de la langue française, le nationalisme des langues indigènes face au français devrait pouvoir être considéré comme un mouvement de réhabilitation des « langues régionales et minoritaires » au sein de cet Empire.

Mais la situation change tout à fait si l'on se situe à l'intérieur du Sénégal lui-même. Le wolof, langue qui fut la première à faire l'objet d'un mouvement de réhabilitation, y est en fait une langue très majoritaire : les wolofs en tant qu'éthnie

1 Cet article est une traduction de notre article publié en japonais en 2000: "Kyû-Furansuryô Afurika ni oite Afurika sho-gengo wa dono yô ni site <Fukken> sareru no ka ? : Senegaruru no jirei" dans MIURA Nobutaka(dir.), *Gengo Teikokushugi towa nanika*(Qu'est-ce que l'impérialisme linguistique?: actes du colloque franco-japonais de Tôkyô , 21, 22, 23 novembre 1999, Ed.Fujiwara-shoten). Pour ce qui concerne les développements de la situation après 2000, nous avons ajoutés un minimum de commentaires

Il a été une fois traduit en français et publié dans Louis-Jean CALVET(dir.), *Impérialismes linguistiques hier et aujourd'hui*, Paris, Edisud, 2005, mais comme cette traduction (faite à notre insu par un traducteur inconnu apparemment sans beaucoup de connaissances sur le sujet traité dans l'article) contient trop d'erreurs, nous avons voulu proposer une traduction plus exacte faite par nous-même.

représentent à peu près 40% de la population ; leur langue est la première langue² de la moitié des Sénégalais et en plus elle est parlée par près de 90 % d'entre eux. Les langues fulfude (pulaar), sérère ou diola sont majoritaires dans certaines régions mais demeurent « régionales et minoritaires » face au wolof.

Et au Sénégal où il existe, selon les points de vue, entre vingt et quarante langues, il y a des langues encore plus « minoritaires » face à ces langues régionales qui sont majoritaires dans leur région. De fait, il y a aussi des mouvements de réhabilitation de ces langues réelement « régionales et minoritaires »

Le Sénégal étant un pays où existe une situation de multilinguisme à plusieurs niveaux superposés, le schéma simpliste dans lequel une seule langue dominante fait face à des « langues régionales et minoritaires » ne peut pas s'y appliquer. Par ailleurs, puisque ce qui substantialise une « langue » en la différenciant d'une autre, comme dans le cas de l'allemand et du néerlandais, n'est autre que la politique, dans une situation où un tel processus d'intégration ne s'opère pas ou s'il n'est pas nécessaire, il n'y a pas de sens à dresser un inventaire des langues comme un ensemble de noms comptables. Mais ce serait un sujet à discuter séparément.

La seconde raison découle du fait que les connotations d'évidence et d'affirmation du terme « réhabilitation » le rendent très éloigné des réalités que l'on peut observer au Sénégal. Les relations plurielles qui existent dans ce pays entre les langues font que la « réhabilitation » d'une ou de plusieurs langues entraînerait automatiquement des langues minoritaires non réhabilitées. De plus, les aménagements d'une langue en tant que langue écrite en vue de sa « réhabilitation » entraînent nécessairement l'exclusion, comme « dialectes », de nombreuses variétés linguistiques autre que la forme standardisée.

Il est en effet impossible de traiter sur un pied d'égalité toutes les langues du Sénégal comme des langues « régionales ou minoritaires » de la même manière que des langues telles que le breton en France. Il est vrai que les nationalistes linguistiques africains eux-mêmes ont prôné la « réhabilitation » des langues africaines en se fondant sur cette idée. Mais nombreux sont ceux qui commencent à se rendre compte qu'il est difficile de trouver un moyen de surmonter la situation actuelle en traitant le problème d'une façon aussi simple.

2 Le concept de « langue maternelle » n'a pas de sens dans les situations multilingues de l'Afrique. La plupart du temps, la première langue que l'enfant apprend n'est pas la langue de sa mère, mais la langue dominante de l'environnement où il vit. Il apprend parfois simultanément une première, une deuxième voire une troisième langue mais ici, pour simplifier et même si cela n'est pas tout à fait satisfaisant, nous utilisons le terme de « première langue ».

Je vais donc tenter de répondre à la question posée dans mon titre en essayant de présenter la situation socio-linguistique du Sénégal et ce qu'on appelle les «mouvements de réhabilitation».

1. Domination monolingue de la langue française

Comme nous l'avons indiqué au début de cet exposé, ce qu'il faut d'abord signaler concernant les anciennes colonies françaises de l'Afrique est la situation de domination monolingue exclusive de la langue française qui se maintient toujours presque intacte.

Nous sommes, à l'occasion, étrangement surpris par les progrès de la réhabilitation des langues régionales à l'intérieur même de la France et tentés de nous demander si, si les anciennes colonies françaises de l'Afrique étaient toujours sous la domination française, les politiques linguistiques à l'oeuvre en France à l'égard des langues régionales ne s'exerceraient pas aussi pour les principales langues de l'Afrique de l'Ouest, telles que le wolof, le bambara ou le fulfulde(pulaar), qui seraient sans doute intégrées dans le cursus scolaire et auraient le statut de langue écrite.

En France, non seulement le breton ou l'occitan ont été introduits dans l'enseignement supérieur en France métropole, mais aussi dans les territoires d'outre-mer³, c'est à dire les territoires qui sont restés colonies françaises, le tahitien, par exemple, est enseigné comme une matière de l'enseignement primaire en Polynésie française, et le kanak en Nouvelle Calédonie est une des langues inscrites au baccalauréat⁴.

Par contre, dans les anciennes colonies françaises de l'Afrique noire, un monolinguisme purement français se maintient encore maintenant dans tous les domaines publics, que ce soit dans l'enseignement ou dans l'administration. Au Sénégal, la seule langue enseignée du primaire à l'université est le français. L'unique cas où les langues sénégalaises sont dans le programme officiel de l'enseignement est celui du wolof et le fulfulde(pulaar) qui sont proposés comme options parmi les « langues étrangères » à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar⁵.

La réhabilitation des langues « minoritaires ou régionales » qui est mise

3 depuis 2003, « collectivités d'outre-mer »

4 Hara Kiyoshi, «Furansu no chiiki gengo (Les langues régionales en France) », in *Tagengoshugi to wa nanika*(Qu'est-ce que le plurilinguisme ?), Fujiwara Shoten, 1997,pp.80-95.

5 En 2002, le gouvernement sénégalais a décidé d'introduire les principales langues sénégalaises telles que le wolof et le fulfulde(pulaar) dans l'enseignement primaire, mais cela reste toujours au stade expérimental.

en pratique dans la métropole de l'Empire linguistique français ne s'applique pas en Afrique qui se situe en périphérie de cet Empire, mais bien au contraire un effort de francisation continue de s'effectuer par le biais de l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) ou des centres culturels français établis de-ci de-là. Et plus particulièrement ces dernières années, au nom de la « francophonie », diverses initiatives se sont développées pour insérer encore plus profondément les anciennes colonies françaises de l'Afrique dans la sphère culturelle de langue française.

Cela ne veut évidemment pas dire que la grande majorité de la population sénégalaise aient commencé à utiliser quotidiennement le français, comme c'est le cas en Bretagne ou en Occitanie. Malgré les efforts qui ont été menés après l'indépendance pour la diffusion de l'enseignement en langue française, seulement 20 % de la population la comprend de façon satisfaisante⁶ et ceux qui l'utilisent comme première langue ne sont qu'une infime minorité. Le français, pour une très large majorité de la population, reste une langue étrangère qu'elle ne comprend pas ou très mal.

Le wolof, par contre, est aujourd'hui de facto la langue commune qui est comprise par la grande majorité des Sénégalais, ainsi que l'indique Louis-Jean Calvet en la présentant comme un exemple typique des « langues véhiculaires »⁷. Selon l'enquête que nous avons menée entre 1996 et 1998 auprès de deux mille personnes de sept villes différentes, le wolof est compris par plus de 90 % des citadins ; de plus, le nombre de locuteurs pour qui le wolof est la première langue ne cesse de s'accroître génération après génération⁸.

Or, malgré cette réalité, le wolof n'a aucun statut officiel à part le fait qu'on lui donne l'appellation nominale de « langue nationale » de même que cinq autres langues sénégalaises. Certes, depuis 1971, ces six « langues nationales » étaient reconnues comme langues d'alphabétisation des adultes⁹, mais jusque dans les

6 Même ce petit chiffre est sans doute supérieur à la réalité. D'après le recensement national de 1988, le taux d'alphabétisation en français s'élevait à 25% environ, mais les critères pour évaluer la capacité de lire et écrire étaient ambigus, et comme l'enquête se fondait sur une simple déclaration, la réalité doit être bien inférieure à ces chiffres.

7 Louis-Jean Calvet, *Les langues véhiculaires*, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 1981.

8 Sunano Yukitoshi, « *Senegaru ni okeru uorofu-ka no shinkô to bamen niyuru gengo shiyô* (La wolofisation et le choix des langues selon les situations au Sénégal) », I.-VII, in *Kumamoto kenritsu daigaku bungaku-bu kiyô* (Annales de la faculté des lettres de l'Université préfectorale de Kumamoto), Vol.4, n° 1 – Vol.6, n° 6, 1997-2000.

9 Depuis 2001, toutes les langues sénégalaises sont susceptibles de devenir « langue nationale » : l'article premier de la constitution du 29 janvier 2001 stipule que « Les langues nationales sont le Diola, le Malinké, le Pular, le Sérère, le Soninké, le Wolof et toute autre langue nationale

années 1990, les activités d'alphabétisation des adultes elles-mêmes restaient presque nominales. Alors que le monde de la communication orale est presque entièrement celui des langues africaines et en premier du wolof, le français demeure l'unique langue de l'administration et de l'enseignement, c'est-à-dire la langue du pouvoir et de l'ascension sociale. Dans les émissions de radio, ce sont les langues africaines, entre autres le wolof, qui prédominent, mais les journaux sont exclusivement en français. Il en va de même pour les quelques magazines existants.

Ce monoliguisme du français au Sénégal est bien entendu le résultat de la politique coloniale de la France.

Dans les colonies britanniques de l'Afrique, les missions chrétiennes, essentiellement protestantes, traduisaient très tôt la Bible dans les langues locales et dispensaient un enseignement primaire dans ces mêmes langues. Plus particulièrement en Afrique du Sud, des revues étaient publiées en xosa, zulu ou sotho et depuis le milieu du XIX^e siècle, des oeuvres littéraires furent écrites dans ces langues par des chrétiens africains. De plus, dès cette époque, même si cela dépendait du choix arbitraire des missionnaires, ces langues commencèrent à se doter d'une forme standard. Les autorités administratives choisirent aussi d'utiliser comme langue administrative les langues telles que le swahili en Afrique orientale ou le haoussa au Nigeria qui avaient une tradition de l'écriture en alphabet arabe et les aménagèrent comme langue de l'enseignement primaire et de l'administration en leur donnant une orthographe en alphabet latin. La formation de l'orthographe et de la forme standard, bref la « modernisation » de ces langues étaient en partie accomplies durant la colonisation.

Cela ne signifie pas que la domination coloniale britannique eût particulièrement de respect pour les langues et la culture des Africains ni que les protestants fussent plus soucieux des langues et de la culture des Africains que les catholiques. Dans le mépris de la culture des Africains, les Anglais ne le cédaient en rien aux autres pays colonisateurs et dans le mépris de leurs religions traditionnelles, les protestants valaient bien les catholiques. Simplement, la méthode de domination coloniale des Anglais qui voulaient une domination efficace et à moindres coûts et l'attitude du protestantisme qui accorde une importance absolue à la traduction de la Bible produisirent fortuitement des résultats favorables aux langues sélectionnées.

Mais en conséquence, le swahili est actuellement la langue officielle de la Tanzanie et du Kenya, tout comme le haoussa est de facto la langue officielle du nord du Nigéria. Particulièrement en Tanzanie, le swahili est utilisé dans tous les

lieux publics comme l'administration, la justice, l'enseignement ou les médias et à un moment, le taux d'alphabétisation atteignit 90%, situation exceptionnelle en Afrique, à la suite des campagnes d'alphabétisation menées par le gouvernement après l'indépendance.

Cela ne se produisit pas dans les pays colonisés par la France. La France qui menait la politique d'éradication des « patois » dans son pays montra dans ses colonies africaines le même mépris à l'égard des langues locales et mit en place un système d'administration et d'enseignement entièrement en français. De même, même si furent élaborés quelques lexiques pour les missionnaires ou qu'il y eut quelques traductions du catéchisme, à la différence des missions protestantes, les missions catholiques françaises n'étaient pas très motivées à aménager et utiliser les langues locales comme langue écrite.

La seule exception connue est sans doute celle de cet idéaliste français, Jean Dard, qui fut envoyé comme professeur à Saint-Louis en 1816, au moment où le Sénégal fut rendu à la France après la restauration de la monarchie¹⁰. Contrairement à l'abbé Grégoire qui préconisa l'éradication des « patois » pour la propagation de la « civilisation », Jean Dard, qui fut lui aussi membre de « la Société des amis des Noirs » comme l'abbé Grégoire et qui se voulait l'apôtre de la « civilisation », soutena la nécessité d'enseigner dans la langue maternelle des Africains et non en français. Pour ce faire, il étudia le wolof et le bambara et quelques années plus tard, publia un dictionnaire de ces deux langues¹¹ et une grammaire du wolof¹². Il écrit dans la préface de cette grammaire :

« Si les Noirs étaient en relation avec des Européens vraiment philanthropiques ; s'ils étaient appelés à un commerce agricole, paisible, légitime et honorable, et si l'on se donnait la peine de leur apprendre à lire, à écrire et à calculer dans leur propre langue, ils pourraient en peu de temps prendre place parmi les nations civilisées. »¹³

10 Au sujet de Jean Dard, voir Sunano Yukitoshi, « Senegaru ni okeru furansugo shiyō - sono rekishi 1 - Federubu izen (L'utilisation du français au Sénégal. Son histoire, 1, Avant Faidherbe) », in *Kumamoto joshi daigaku gakujutu kiyō* (les Annales scientifiques de l'Université des jeunes filles de Kumamoto), vol.46, n°. 1, pp. 63-73, 1994.

11 Jean Dard, *Dictionnaire français-wolof et français-bambara, suivi du dictionnaire wolof-français*, Paris, Imprimerie royale, 1825

12 Jean Dard, *Grammaire Wolofe ou méthode pour étudier la langue des noirs en Sénégambie suivie d'un appendice*, Paris, Imprimerie royale, 1826

13 *ibid.*, avant-propos, p.xi.

Et ajoute plus loin :

«Quoi que l'on en dise, il faut que les Noirs soient instruits dans leur langue maternelle ; sans cela point d'établissements durables, point de civilisation»¹⁴

Mais, peu de temps après, le gouvernement général des colonies refuse absolument sa méthode qui défend « la grammaire ordonnée et la riche expressivité » des langues africaines et au contraire interdit d'utiliser le wolof dans les salles de classe. Depuis ce temps-là et jusqu'à nos jours, soit durant 170 ans, l'enseignement ne s'est effectué qu'en langue française.

Par ailleurs, au Sénégal, le wolof et le fulfude, de même que le swahili et le haoussa, avaient depuis longtemps une tradition écrite à l'aide de l'écriture arabe qui donna naissance à une culture écrite à caractère religieux. Mais à la différence du swahili et de l'haoussa, les traditions écrites de ces langues ne furent pas reliées à la « modernité » et furent mises en marge de la « modernité » que représentait la langue française. Le rôle de cette écriture fut réduit à la religion et l'opportunité d'un large développement en tant que langue écrite fut perdue.

À cet égard, l'idée fausse qu'il n'existe pas de langue écrite chez les Africains est toujours vivace encore aujourd'hui et, il faut insister sur le fait qu'il existe une accumulation de cultures écrites en langues africaines : il existe non seulement des langues, comme le zulu et le xosa que j'ai mentionné plus haut, dont la tradition écrite en alphabet latin fut fondée au début du XIX^e siècle par des missionnaires chrétiens, mais aussi, dans les régions islamisées, des langues qui ont une longue tradition écrite en alphabet arabe depuis plusieurs siècles.

Quoi qu'il en soit, le problème n'est pas de savoir s'il y avait ou non une tradition écrite. Si la tradition écrite en écriture arabe ne se relie pas à la « modernité », comme c'est le cas pour le wolof et le fulfulde(pulaar), son rôle restera limité. Le développement du swahili et de l'haoussa est devenu possible quand la riche tradition de culture écrite islamique a été reliée à la « modernité », ironiquement, au travers l'expérience négative de la colonisation.

Selon Benedict Anderson, l'actuel système d'écriture en alphabet latin du vietnamien s'est diffusé ironiquement par les manuels scolaires préparés par le gouvernement colonial français. Le système d'enseignement colonial n'aurait véritablement fonctionné qu'à partir de 1917. Mais seulement trente ans plus tard,

14 *ibid.*, avant-propos, p.xxiv

le vietnamien romanisé devint la « langue d'état » de la République socialiste du Vietnam qui est utilisé dans tous les domaines de la politique, de l'armée, des sciences ou de la culture¹⁵.

Qu'une langue puisse se diffuser comme langue écrite dépend de la place qui lui est accordée au sein des institutions de la modernité et avant tout au sein du système scolaire.

2. *Le nationalisme linguistique*

La tradition du nationalisme linguistique qui a tenté de rendre les langues africaines porteuses de « modernité » remonte à l'époque coloniale. Ce mouvement qui fut enclenché dans les années 1950 principalement par des intellectuels et des étudiants sénégalais vivant en France était le produit de l'exaltation nationaliste dans les colonies.

L'une des figures centrales de ce mouvement en raison de l'influence qu'il exerça sur les intellectuels sénégalais fut l'égyptologue, Cheikh Anta Diop. Dans son ouvrage *Nations nègres et Culture* publié en 1954 chez Présence Africaine¹⁶, il tenta de réhabiliter l'histoire du continent africain dès son origine en avançant la thèse de l'origine noire de la civilisation de l'ancienne Égypte, et soutint comme suit :

Afin de reconstruire au sein de la civilisation contemporaine la société africaine dont le développement fut obstrué par la domination coloniale, il est indispensable de promouvoir des langues propres aux Africains pour qu'elles puissent s'adapter à la civilisation moderne au lieu de recourir à l'anglais et au français, qui ne sont que des langues étrangères.

Mais, à l'époque, le mythe de l'irrationalité des langues africaines et de leur inadéquation avec la civilisation moderne était tenace et semblait une évidence même pour la plupart des intellectuels africains. Afin de détruire ce mythe de façon positive, Diop recourut au wolof. Insistant sur les similitudes entre l'égyptien ancien et les diverses langues africaines, Diop soutint qu'il était possible d'élaborer, pour les langues africaines, des terminologies de la civilisation moderne à partir de l'égyptien ancien, de la même manière que les langues européennes avaient bénéficié du latin et du grec classique pour élaborer leurs terminologies scientifiques. Ainsi, il traduisit en wolof des termes mathématiques et physiques selon la logique interne de la langue

15 Benedict Anderson, *Zôho, Sôzô no kyôdôtai* (la Communauté imaginaire, édition augmentée), traduit par Shiraishi Takashi, NTT Shuppan, 1997, VII *Saigo no nami* (la dernière vague).

16 Cheikh Anta Diop, *Nations nègres et Culture*, Présence africaine, 1954.

et afin de démontrer qu'il était possible d'y exprimer tous les raisonnements logiques ou toutes les formes d'expression, il traduisit des textes portant sur la théorie de la relativité d'Einstein ou appartenant à la littérature grecque ou à la littérature de l'Europe contemporaine.

A peu près à la même époque, des étudiants sénégalais appartenant à la *FEANF* (Fédération des Etudiants de l'Afrique Noire en France) qui revendiquait l'indépendance de l'Afrique mirent au point un système d'écriture du wolof en alphabet latin, et publièrent des textes adressés aux étudiants sénégalais en France. Ce groupe d'étudiants sénégalais constitué autour de Assane Sylla et de Cheikh Aliou Ndao, tous deux étudiants à l'Université de Grenoble à l'époque, et plus tard, professeur à l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et, écrivain et conseiller culturel de la Présidence respectivement, essayait de développer le wolof en tant que langue écrite en traduisant en wolof des pièces de théâtre, de la poésie et des textes littéraires européens.

Ce mouvement, limité aux étudiants sénégalais vivant en France, demeura restreint et marginal, mais il élaborait un système d'écriture en alphabet latin et son utilisation concrète revêtit une importance aussi grande que les oeuvres de Cheikh Anta Diop.

Dans les années 1960 et 1970 après l'indépendance, se développa un nouveau mouvement de nationalisme linguistique. Le plus connu est sans doute celui de « Kaddu », dont les personnages principaux étaient le célèbre metteur en scène et écrivain francophone, Sembène Ousmane, bien connu même au Japon, et le linguiste Pathé Diagne et qui attira de nombreux étudiants. La revue en wolof *Kaddu* (qui signifie « les mots » en wolof) fut créée en 1971 et dura environ cinq ans. Couvrant des domaines aussi variés que la littérature, les problèmes sociaux ou les sciences, *Kaddu* présentait à la fin de chaque numéro un lexique franco-wolof. A cette revue constituée de tapuscrits ronéotypés d'une trentaine de pages, participèrent non seulement des intellectuels ou des chercheurs mais aussi de nombreux étudiants et le mouvement montra les potentialités de la langue wolof à ceux qui avaient été éduqués en français. Ce mouvement avait une tonalité politique, haut en couleur, critiquant durement l'attitude pro-française convaincue du président Senghor de l'époque comme subordination au néocolonialisme. Autrement dit, pour les intellectuels sénégalais, le problème de langue constituait le noyau symbolique du nationalisme sénégalais.

Kaddu suspendit sa publication pour des raisons financières, mais le nationalisme linguistique comme revendication politique fut adopté comme slogan par de nouveaux mouvements politiques d'opposition quand Senghor reconnut

le multipartisme en 1974, bien que le nombre de partis fût limité à trois. Fut tout d'abord reconnu le PDS (Parti démocratique sénégalais), un parti libéral, puis en 1976 le PAI (Parti africain de l'indépendance), un parti marxiste, qui tous deux réclamèrent l'introduction des « langues nationales » dans l'enseignement et l'administration. Le RND (Rassemblement national démocratique), formé par Cheikh Anta Diop lui-même en 1976, bien que rejeté comme parti politique dans les commencements, situait au centre de ses revendications ce nationalisme des « langues nationales ». Et suite à la complète libéralisation des formations politiques en 1981, l'introduction des « langues nationales » devint une des revendications de presque tous les partis d'opposition et tous les syndicats d'enseignants, qui ont un grand poids politique, adoptèrent cette revendication .

* *

Ce nationalisme des « langues nationales » se dressa uniformément contre la langue française. Il dénonça le fait que seule la langue étrangère qu'était le français était reconnue comme langue officielle et langue de l'enseignement public, et demanda que l'on accorde cette place aux langues africaines en les aménageant comme langue écrite. Il y avait là un schéma dichotomique qui oppose toutes les langues africaines à la langue française. Tant que ce nationalisme s'opposait à la négation totale des « langues africaines » et revendiquait leur « réhabilitation », il parlait au nom de « toutes » les langues africaines.

Mais ce qui fut réellement mis en avant fut le nationalisme du wolof, dont il faut bien dire que l'idéologie visant à en faire « la langue nationale » était manifeste. Il s'agissait donc de donner un statut prioritaire à la langue wolof comme langue de toute la « nation » sénégalaise, en l'adoptant comme « langue d'état » à la place du français ou au même titre que le français. C'est un point de vue qui se réfère à l'idéologie de « la langue nationale » des États-nations de l'Europe moderne comme on le voit typiquement en France avec la langue française : le choix du wolof supposait implicitement que les autres langues telles que le fulfulde(pulaar), le sérère ou le malinké n'aient qu'un statut secondaire.

Tant que le débat se limitait à de petits groupes d'intellectuels, on était peu conscient des problèmes que peut poser ce nationalisme linguistique. Mais quand d'autres langues ont connu un mouvement similaire, il est apparu qu'on ne pouvait plus se contenter de critiquer le monolinguisme de la langue française. Surgit dès lors le problème des relations entre le wolof majoritaire et les autres langues.

Depuis le milieu des années 60, les nationalistes linguistiques de la langue fulfulde(pulaar), entre autres ceux de « l'Association pour la Renaissance du Pulaar

de l'héritage culturel de leurs langues. Les langues qui font l'objet des projets officiels d'alphabétisation sont les six langues nationales officiellement reconnues en 1971 par le gouvernement sénégalais, soit le wolof, le pulaar (fulfude), le sérère, le diola, le malinké et le soninke, mais une autre langue d'origine mauritanienne, le hassania, cherche aussi à être reconnue comme langue nationale et a créé sa propre association¹⁸.

D'autre part, en 1994, il fut décidé d'ouvrir, pour une durée de deux ans, des rubriques en wolof, fulfude et diola dans trois journaux en langue française grâce aux fonds du gouvernement canadien et de la Banque mondiale, mais l'association de langue sérère exprima son mécontentement contre l'exclusion de cette langue. En absence de la politique linguistique du gouvernement, l'afflux de fonds étrangers risque de politiser les questions linguistiques.

3. Pour la réhabilitation

Dans une telle situation, à la question posée par le titre de l'article, « Comment les langues africaines des anciennes colonies françaises pourront-elles être réhabilitées? », quelle réponse peut-on apporter?

Louis-Jean Calvet, vers la fin de son ouvrage *Les langues véhiculaires* se pose la question de savoir si « une langue véhiculaire qui accède au pouvoir perd sa caractéristique véhiculaire pour devenir langue dominante, langue d'oppression » ou si on peut « concilier l'existence d'une langue d'intercommunication à l'échelon national et celle d'une multiplicité de cultures et de langues à l'échelon régional ». Il y répond en considérant que « cela relève essentiellement de la *pratique*: pratique des peuples, des instances de décision, des hommes politiques... »¹⁹

Je partage tout à fait ce point de vue. Mais pour les langues africaines, la priorité, c'est d'obtenir le statut de langue écrite. Et pour ce faire, il faut constituer des langues standards et les introduire dans l'enseignement public. Et pour que la politique linguistique puisse aboutir de façon concrète, il est sans doute nécessaire de limiter dans la mesure du possible le nombre des langues auxquelles serait conféré le statut de langue écrite. Il faudrait donc étudier quelles langues, combien de langues on doit choisir et jusqu'à quel niveau l'on doit les introduire. La question du choix ou de l'aménagement de la forme « standard » sera également importante.

La « réhabilitation » des langues africaines ne signifie pas seulement un combat contre la domination de la langue française, mais aussi un combat pour le

18 Voir la note 9.

19 Louis-Jean Calvet, *op. cit.*, pp. 116-117.

contrôle d'une situation multilingue à plusieurs niveaux superposés.